

Les services complémentaires à l'enseignement : des responsabilités à CONSOLIDER

Le Conseil supérieur de l'éducation réaffirme, dans un avis rendu public au début de mai, le rôle essentiel des services complémentaires dans l'accomplissement de la mission de l'école. «Pour plusieurs élèves, il n'y aurait pas d'égalité des chances sans le soutien des services complémentaires. La réduction de ceux-ci peut causer de graves préjudices, surtout dans les milieux où la pauvreté est plus présente», a déclaré la présidente du Conseil, Céline Saint-Pierre, à l'occasion du lancement de l'avis, à l'école primaire Saint-Pierre, de Sainte-Thérèse. Madame Saint-Pierre a ajouté que le contexte actuel de compression des dépenses en éducation et la réorganisation qui en résulte rendent préoccupant le maintien de la qualité et de la quantité de ces services.

Des besoins en croissance

L'analyse du Conseil supérieur de l'éducation fait d'abord ressortir un accroissement des besoins qui s'explique par un certain nombre de facteurs, parmi lesquels : les transformations profondes de la structure familiale, la plus grande diversité culturelle, l'augmentation de la pauvreté et la détérioration du tissu social.

Le Conseil trace ensuite un portrait de ces services dits «complémentaires», parce qu'ils complètent les services d'enseignement. Le terme englobe à la fois des services de soutien à l'enseignement, s'adressant à tous les élèves et généralement offerts par le personnel enseignant (ex. : animation d'activités sociales, culturelles ou sportives, encadrement et surveillance) et des services répondant à des besoins particuliers, dispensés par d'autres types de personnel (ex. : psychologie, orthophonie, éducation spécialisée, services de santé et services sociaux).

Dans le premier cas, le Conseil note que les services ont une existence relativement précaire et qu'ils dépendent beaucoup de la richesse du milieu ou du succès des campagnes de financement. Le Conseil constate que ces activités, qui contribuent à faire de l'école un véritable milieu de vie, sont bien en deçà des besoins des jeunes.

L'organisation et le financement

Pour les services particuliers, qui visent entre 10% et 15% des élèves à l'école primaire, le Conseil supérieur de l'éducation observe une fragmentation et une décroissance réelle de ces services. Même si les données indiquent une augmentation de 386,8 postes en équivalence à temps complet (5,1%) des ressources humaines affectées aux services complémentaires au cours de l'année 1997-1998 par rapport à l'année précédente, le Conseil constate que cette augmentation est essentiellement constituée d'une hausse importante du personnel de soutien (préposés aux services de garde, surveillants d'élèves, techniciens en éducation spécialisée).

Le Conseil soulève aussi des problèmes de concertation entre le personnel enseignant et le personnel non-enseignant qui interviennent auprès des mêmes élèves ou entre des personnes qui travaillent pour différents réseaux (éducation, santé et services sociaux, protection de la jeunesse). Il souligne l'urgence de décloisonner ces secteurs d'interventions pour éliminer les recoupements et mieux répondre aux besoins des enfants. Il recommande, en conséquence, la mise sur pied de services intégrés établis en concertation avec les autres réseaux, ainsi que le décloisonnement des activités professionnelles.

Le Conseil supérieur de l'éducation recommande, de plus, que le financement des services complémentaires corresponde aux besoins réels et qu'une enveloppe budgétaire spécifiquement liée à ces services soit introduite, si nécessaire.

Panorama • Volume 3, numéro 2 • Mai 1998